



Agriculture et aires urbaines en Pays de la Loire : une influence urbaine qui s'étend sur le territoire

L'agriculture reste présente dans les grands et moyens pôles urbains avec une SAU couvrant 41 % de leur superficie. Entre 2000 et 2010, plus encore en Pays de la Loire qu'à l'échelle nationale, les exploitations des pôles urbains s'agrandissent et leur nombre décroît. Les exploitations spécialisées sont plus présentes dans les couronnes et les pôles. Dans ces derniers, la main d'œuvre rapportée à l'hectare de SAU est presque deux fois plus importante. Le développement des circuits courts est lié à la concentration de la population, sauf pour les exploitations maraîchères. Dans les grands et moyens pôles, les exploitants sont plus diplômés, la part des exploitants de 50 ans ou plus sans successeur y est plus marquée, surtout pour les petites exploitations.

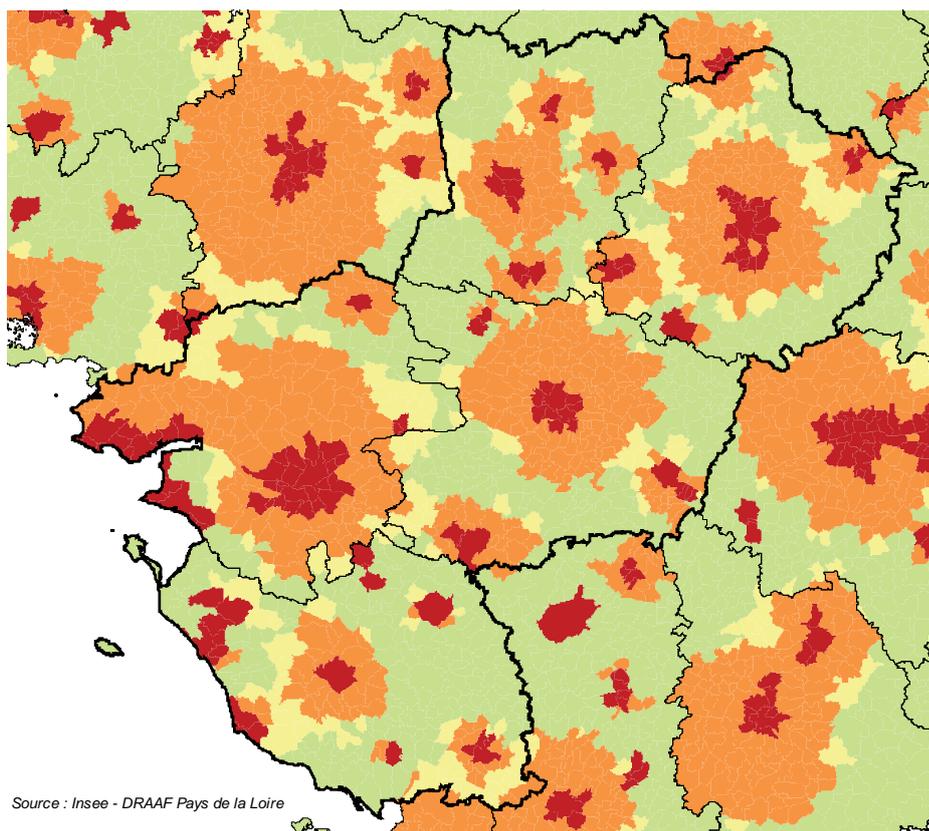
L'agriculture reste très présente dans les grands et moyens pôles

Si la population se concentre dans les pôles avec une densité de 562 habitants au km², soit 10 fois la densité en espace rural, la répartition des exploitations sur le territoire est plus équilibrée.

En Pays de la Loire, un habitant sur deux réside dans les grands et moyens pôles urbains, lesquels occupent moins de 10 % de la superficie du territoire. Ils comprennent 7 % des exploitations dénombrées lors du recensement agricole de 2010 et 6 % de la superficie agricole utilisée (SAU).

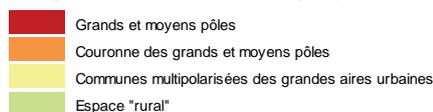
A l'opposé, un habitant sur cinq vit dans l'espace rural¹. Celui-ci occupe 41 % de la superficie du territoire ligérien ; il regroupe 45 % des exploitations et 44 % de la SAU.

Entre grands et moyens pôles et espace rural, deux types de zone se partagent

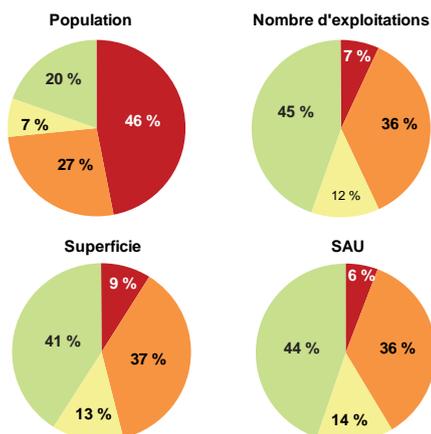


Source : Insee - DRAAF Pays de la Loire

Zonage en aires urbaines 2010 regroupé en 4 classes



Les Pays de la Loire en 2010



le reste du territoire : les couronnes des grands et moyens pôles et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines.

La SAU représente tout de même 41 % de

la superficie des grands et moyens pôles (63 à 71 % dans les autres zones). La densité d'exploitations rapportée à la SAU est même plus importante dans les grands et moyens pôles que dans les autres zones (1,91 exploitation/km²).

1 : cf. méthodologie

Disparition plus soutenue des exploitations dans les pôles

Entre 2000 et 2010, les Pays de la Loire ont perdu 36 % des exploitations agricoles, c'est dix points de plus qu'au niveau national. Comme à l'échelle nationale, le recul est d'autant plus marqué à l'approche des grands ou moyens pôles.

En effet, les exploitations implantées dans ces pôles subissent une plus forte diminution (- 44 %). Le nombre de petites¹ exploitations des moyens et grands pôles recule encore plus fortement (- 64 %) mais celles-ci restent cependant plus pré-

sentes dans les grands et moyens pôles ainsi que dans leurs couronnes : elles représentent 30 % des exploitations sur ces zones, contre 24 % dans l'espace rural ou les communes multipolarisées.

Les surfaces agricoles reculent partout, surtout dans les grands pôles

En 2010, la surface agricole utile couvre les deux tiers du territoire des Pays de la Loire (la moitié du territoire métropolitain). Entre 2000 et 2010, elle diminue de 3 %, de la même façon qu'au niveau national. Cette déperdition représente

près de 66 600 hectares pour la région. Le rythme de disparition de la SAU est deux fois plus important dans les grands et moyens pôles (- 5 %, voire - 7 % pour les seuls grands pôles urbains) que dans les communes multipolarisées ou dans

l'espace rural (- 2,5 %). Face à l'urbanisation et l'artificialisation des terres, les couronnes des grands et moyens pôles ne sont pas épargnées et perdent près de 4 % de leur SAU.

Ensemble des exploitations	Grands et moyens pôles	Couronnes des grands et moyens pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Espace rural	Ensemble
Nombre d'exploitations 2010	2 343	12 446	4 172	15 397	34 358
%	7	36	12	45	100
<i>Nombre d'exploitations 2000</i>	<i>4 217</i>	<i>19 901</i>	<i>6 620</i>	<i>22 734</i>	<i>53 472</i>
%	8	37	12	43	100
Evolution 2000 - 2010 du nb d'exploitations en %	- 44,4	- 3,5	- 37,0	- 32,3	- 35,7
proportion sans successeur en % (1)	18,4	16,7	13,6	10,6	13,7
Proportion commercialisant en circuit court en % (hors vin)	18,1	11,8	11,9	8,8	10,9
Superficie agricole utilisée (SAU) totale en ha en 2010	122 954	748 538	292 126	939 776	2 103 393
%	6	36	14	45	100
SAU moyenne par exploitation en ha en 2010	52,5	60,1	70,0	61,0	61,2
SAU moyenne par exploitation "en ayant" en ha en 2010	53,8	61,5	72,7	63,6	63,2
Evolution de la SAU totale entre 2000 et 2010 en %	-5,0	-3,6	-2,6	-2,5	-3,1
dont grandes cultures	-5,2	-1,3	-0,2	0,9	-0,3
prairies (temporaires ...)	-2,6	-3,9	-3,1	-4,6	-4,0
cultures permanentes (y compris vignes)	-17,9	-10,1	-11,3	-12,5	-11,5
Superficie agricole utilisée (SAU) totale en ha en 2000	129 360	776 469	299 826	964 326	2 169 981
%	6	36	14	44	100
<i>SAU moyenne par exploitation en ha en 2000</i>	<i>30,7</i>	<i>39,0</i>	<i>45,3</i>	<i>42,4</i>	<i>40,6</i>
<i>SAU moyenne par exploitation "en ayant" en ha en 2000</i>	<i>31,5</i>	<i>39,5</i>	<i>46,2</i>	<i>43,2</i>	<i>41,3</i>
Proportion de salariés permanents non familiaux en % (2)	39,0	18,9	12,0	13,5	17,5
UTA 2010 moyen par exploitation (nombre) (3)	2,7	1,9	1,8	1,8	1,9
<i>UTA 2000 moyen par exploitation (nombre) (3)</i>	<i>2,0</i>	<i>1,5</i>	<i>1,5</i>	<i>1,6</i>	<i>1,6</i>

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 - Insee - zonage en aires urbaines

(1) : le pourcentage est calculé par rapport aux exploitations dirigées par un exploitant ou coexploitant âgé d'au moins 50 ans en 2010

(2) : le pourcentage est calculé sur l'ensemble de la main d'œuvre permanente

(3) : unité de travail annuel calculé sur l'ensemble des actifs agricoles

Les exploitations s'agrandissent, surtout dans les grands et moyens pôles

Le nombre d'exploitations ayant chuté plus intensément que la SAU, celles-ci se sont agrandies automatiquement, et ce, quel que soit le zonage étudié. Globalement, la SAU moyenne des exploitations a gagné 20 hectares, passant de 41 hectares en 2000 à 61 en 2010. Bien que la moins élevée sur l'ensemble du territoire

ligérien, la SAU moyenne des exploitations situées dans les grands et moyens pôles (52 hectares en 2010) augmente de 71 % en 10 ans contre 44 % dans l'espace rural. La SAU moyenne la plus importante est enregistrée dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines avec 70 ha.

Si beaucoup de petites exploitations ont disparu du paysage, celles qui se sont maintenues se sont agrandies de manière significative : elles ont gagné 88 % dans les grands et moyens pôles. Leur taille moyenne atteint 10,7 hectares en 2010 contre 6,7 en 2000.

Régression des grandes cultures dans les grands et moyens pôles

Les surfaces en grandes cultures (céréales oléagineux, protéagineux, plantes industrielles, maïs fourrage, jachères) occupent 52 % de la SAU, les prairies 46 % et les vignes et cultures permanentes 2 %. Entre 2000 et 2010, les surfaces en grandes cultures tendent à se maintenir. Les jachères perdent trois quarts de leur surface

(l'aide à la jachère est supprimée en 2009) au profit des céréales et oléoprotéagineux. Néanmoins, cet équilibre apparent ne se réalise pas sur l'ensemble de la région. Ainsi en zone rurale, les surfaces céréalières augmentent pour atteindre 55 % de la SAU (les prairies, 45 %), alors que dans les grands et moyens pôles, elles se

réduisent. Déjà moins présentes dans ces deux types de pôles, les grandes cultures y perdent 5 % de leur superficie et constituent 42 % de leur SAU (les prairies, 55 % et les vignes et cultures permanentes, 3 %).

L'orientation agricole influencée par la proximité des pôles

Il n'existe pas de forts écarts de localisation dans la répartition des exploitations et de la SAU entre les différentes orientations technico-économiques (OTEX). En effet, les Pays de la Loire sont une région d'élevage : sur les 34 300 exploitations, 76 % détiennent un élevage et utilisent 83 % de la SAU. Les exploitations bovines y sont majoritaires (39 % des exploitations et 48 % de la SAU). Les distorsions territoriales sont ainsi en partie gommées, les exploitations bovines possédant des caractéristiques quasi identiques quel que soit le zonage.

Les couronnes et les pôles concentrent 60 % des exploitations orientées vers l'horticulture, le maraîchage, la viticulture ou les cultures permanentes. Ces exploitations sont deux fois plus petites dans les moyens et grands pôles que dans l'espace rural (respectivement 13 ha et 26 ha).

Les OTEX horticulture et maraîchage sont plus présentes dans les couronnes et les pôles, la viticulture dans les couronnes et les fruits et cultures permanentes en zone rurale.

Zoom : le cas des exploitations légumières

En 2010, 1 800 exploitations possèdent des surfaces légumières pour un total de 13 000 hectares. En dix ans, le nombre d'exploitations a chuté d'un tiers tandis que la surface cultivée augmentait de 7 % (850 hectares). La surface légumière n'en reste pas moins faible au regard de la SAU totale de la région : 0,6 %. Cette part grimpe à 1,7 % dans les grands pôles et les petits pôles.

Plus d'un tiers des exploitations maraîchères et de leurs surfaces sont localisées dans les couronnes des grands pôles. L'ensemble grand pôle-couronne-communes multipolarisées des grandes aires urbaines en concentre 60 %. En dix ans, la surface en légumes y a peu évolué, mais elle a plutôt reculé au sein du pôle tandis qu'elle s'affermite en couronne.

Les maraîchers sont quasi absents des moyens pôles et de leurs couronnes. L'espace rural regroupe les 40 % restants (dont 20 % dans les autres communes multipolarisées et 10 % dans les petits pôles) et la surface légumière a gagné 900 hectares (+ 22 %).

Ces chiffres reflètent l'influence de la géographie et de l'histoire.

Deux bassins se distinguent à la fois par la présence de maraîchage et la proximité urbaine (sans compter le profil pédologique particulier). Nantes et son sud-Loire bénéficient d'une tradition qui remonte au XIX^e siècle. Ainsi, les aires urbaines de Nantes et Machecoul représentent à elles seules plus du tiers de la surface légumière des Pays de la Loire. De même, les bassins d'Angers, de Saumur et du Val d'Anjou totalisent 14 % de la surface en légumes. Les surfaces légumières vendéennes sont plus dispersées (légumes secs, pommes de terres), tandis qu'elles sont minimales en Sarthe et Mayenne.

Des variations de SAU selon les différents espaces

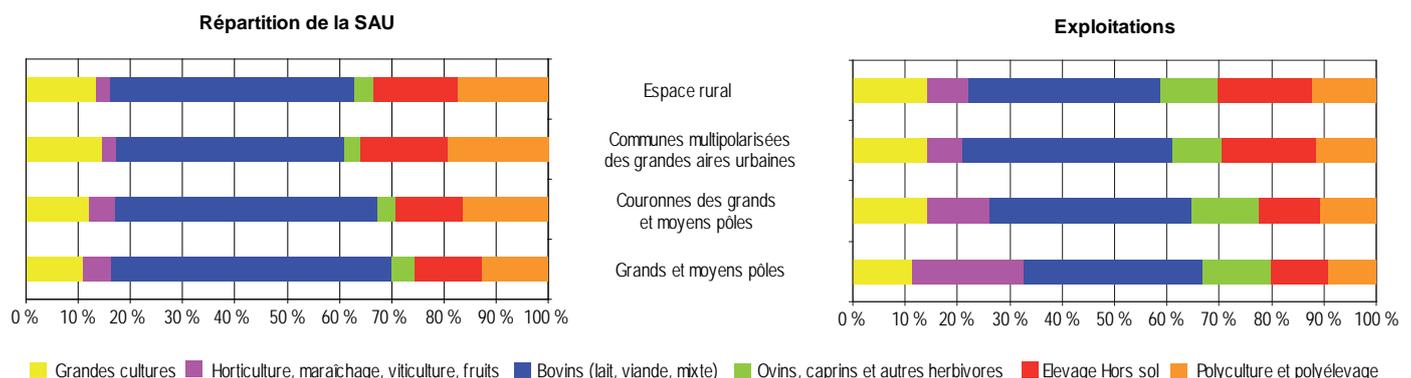
La SAU moyenne par exploitation varie selon les OTEX de 20 ha (ovins caprins) à 94 ha (polyculture-polyélevage) et également selon le zonage. Cependant, il n'est pas observé de gradient particulier

allant des pôles vers l'espace rural. La SAU moyenne par exploitation est plus grande dans les communes multipolarisées (70 ha) et plus petite dans les grands et moyens pôles (52 ha). L'espace rural et

les couronnes se retrouvent au même plan autour de 61 ha.

Par OTEX, les écarts entre zones peuvent être plus marqués. C'est le cas pour les grandes cultures et polyculture-élevage où

Selon l'OTEX en 2010



apparaît une nette différence entre la SAU moyenne des pôles et celle des communes multipolarisées (+ 45 % en faveur de ce dernier zonage). C'est également le cas de l'ensemble horticulture-maraîchage-viticulture-cultures permanentes : dans les pôles, la SAU moyenne est inférieure de 12 ha par rapport aux autres zones. Pour les bovins, une particularité est remarquée : la SAU moyenne est la plus faible dans les zones rurales.

Les exploitations orientées bovins mixte

affichent la SAU moyenne la plus importante, soit 103 hectares. Cette surface moyenne a augmenté de 46 % en 10 ans : plus l'exploitation se rapproche des grands et moyens pôles, plus la SAU augmente (de 94 ha en rural à 129 ha dans les pôles). Les exploitations polyculture-polyélevage suivent avec une SAU moyenne de 94 hectares (contre 55 hectares en 2000, soit une progression de 72 %). Celles situées dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines ont la SAU la plus importante (109 hectares) mais ce sont celles des

grands et moyens pôles qui enregistrent la poussée la plus élevée : 91 %.

Les exploitations avec combinaison de granivores emboîtent le pas. Leur SAU moyenne, 87 hectares, s'est étoffée de 135 % en 10 ans. Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines accueillent les exploitations dont la taille est la plus importante, soit 94 hectares (contre 39 hectares en 2000). Cependant, la croissance la plus saillante est celle des exploitations établies dans les grands et moyens pôles : + 154 %.

Plus présentes dans les couronnes urbaines, les exploitations viticoles s'étoffent

En 10 ans, le parcellaire viticole a diminué de 3 500 hectares (- 9 %). La taille moyenne des exploitations viticoles atteint 28 hectares en 2010 contre 11 en 2000. Elles sont plus représentées dans les couronnes des grands et moyens pôles où leur SAU moyenne s'élève à 29 hectares (autant que dans l'espace rural). En 10 ans, elle a triplé dans les grands et moyens pôles, dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, dans les zones à dominante rurale et doublé dans les couronnes des grands et moyens pôles.

Les exploitations de fleurs et d'horticulture diverse disposent d'une SAU moyenne de 14 hectares (contre 10 en

2000, soit + 51 %). Elles se sont davantage développées dans les grands et moyens pôles : (8 hectares en moyenne, soit + 51 %) mais sont deux fois plus grandes dans les zones à dominante rurale et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines (16 hectares et respectivement + 36 % et + 2 %).

Globalement, la taille des exploitations avicoles spécialisées régresse de 11 %. Pourtant, elle augmente de 13 % dans les grands et moyens pôles pour atteindre 50 hectares en moyenne. C'est dans les autres zones qu'elle diminue. Elle perd 16 % dans les couronnes des grands et moyens pôles, 14 % dans les communes multipolarisées des grandes

aires urbaines. Elle résiste mieux dans les zones à dominante rurale où la baisse est moindre : 9 %. Là encore, ce sont les petites exploitations qui sont les plus touchées : - 16 % au global.

Les exploitations porcines spécialisées ont également perdu quelques hectares, mais dans une moindre mesure. Dans l'ensemble, leur surface moyenne a baissé de 3 % (55 ha en 2010) mais pour une baisse de 6 % dans l'espace rural (50 ha), c'est a contrario une augmentation de 17 % dans les grands et moyens pôles (64 ha). Plus l'exploitation, avicole ou porcine, est proche des pôles, plus la taille augmente en moyenne.

Une main d'oeuvre favorisée dans les pôles par la présence d'activités spécifiques

Si globalement, et sans surprise, le volume de travail annuel dédié à l'activité agricole diminue (- 23 %), et ce quelle que soit la zone étudiée, le nombre d'unités de travail annuel (UTA) moyen par exploitation augmente (1,9 en 2010 contre 1,6 en 2000). Cette évolution ne suit pas l'agrandissement des exploitations puisque le nombre d'UTA rapporté au nombre d'hectares de SAU a diminué de 21 % (en 2010 : 31 UTA pour 1 000 ha de SAU, 39 en 2000)

Le nombre d'UTA par 1 000 ha de SAU est beaucoup plus important dans les

grands et moyens pôles (51 UTA pour 1 000 ha SAU) par rapport aux autres zones (entre 26 et 31).

Plus élevée dans les grands et moyens pôles avec 2,7 UTA/exploitation, la moyenne de l'emploi agricole permanent tombe à 1,8 dans les autres zones. Dans les pôles, la moyenne est amplifiée par la présence d'activités à forte main d'oeuvre : des exploitations orientées vers les légumes et champignons (8,2 UTA) et celles orientées vers les fleurs et l'horticulture diverse (8,8 UTA) ; ces mêmes activités utilisent plus d'UTA en moyenne et

par exploitation dans les pôles que dans le reste du territoire. À l'inverse, le nombre d'UTA moyen pour les exploitations fruits-cultures permanentes est moins élevé dans les milieux urbains que dans l'espace rural.

Mis à part ces cas particuliers, il semble que le zonage ait peu d'influence quant à l'utilisation moyenne d'UTA par exploitation pour chaque orientation agricole.

Les petites exploitations mobilisent en moyenne 0,5 UTA (+ 20 %), chiffre quasi identique quelle que soit la zone de leur situation.

Les petites exploitations plus ancrées dans les pôles

Les petites exploitations représentent 26 % des exploitations en 2010 (contre 38 % en 2000). Ce ratio s'élève à 30 % dans les grands et moyens pôles et décroît à 24 % dans l'espace rural (hormis les communes isolées où la part monte également à 30 %).

Ce classement n'a pas changé depuis 10 ans même si l'effectif des petites exploitations a davantage baissé à l'approche des pôles qu'en milieu rural. La surface des petites exploitations n'atteint malgré tout que 4,6 % de la SAU totale régionale. Néanmoins, cette surface at-

teint 7 % dans les grands et moyens pôles contre « seulement » 4,2 % dans l'espace rural. Ce résultat est en grande partie dû à la surreprésentation des petites exploitations orientées ovins-caprins, bovins viande ou grandes cultures.

Circuits courts et proximité urbaine

Les exploitations pratiquant le circuit court sont d'autant mieux implantées que la concentration de population augmente. Hormis près du littoral où ce mode de commercialisation est très développé, la part des exploitations impliquées dans les circuits courts diminue en s'éloignant des pôles. Dans la région, 15 % des exploitations commercialisent des produits via ces circuits. Dans les grands et moyens pôles ce ratio atteint 18 % alors qu'il n'est que de 9 % dans l'espace rural. Ce schéma urbain/rural se vérifie pour toutes les orientations économiques mis à part

en maraîchage-horticulture pour laquelle le lieu de production a une moindre influence (en Mayenne par exemple, la faible production légumière est fortement orientée vers le circuit court). Trois quarts des exploitations viticoles choisissent ce mode de commercialisation, que ce soit dans les couronnes (là où elles sont le plus présentes), les grands et moyens pôles ou bien les communes multipolarisées des grandes aires urbaines. Dans l'espace rural, moins de 60 % le pratiquent.

Faiblement implantés dans les moyens et grands pôles, deux producteurs de fruits

sur trois utilisent les circuits courts. Leurs confrères situés dans l'espace rural sont moins d'un sur deux à le faire.

Si la part des éleveurs adeptes des circuits courts reste modeste (9 % tous types de viandes confondus), la relation pôle urbain / espace rural joue tout de même. Ils sont deux fois moins à commercialiser sous cette forme dans l'espace rural. Produire dans les moyens et grands pôles est plus approprié pour la vente directe en particulier.

La succession plus difficile à l'approche des pôles

Les chefs et coexploitants des moyennes et grandes exploitations ont 46 ans en moyenne. Plus jeunes que leurs homologues dirigeant les petites exploitations (57 ans), ils avaient 43 ans et demi en 2000. Pour les petites exploitations, l'âge moyen des chefs et coexploitants reste stable.

Un exploitant sur cinq a moins de 40 ans, quel que soit le zonage, toutes exploitations confondues.

La part des exploitants de 50 ans ou plus sans successeur connu augmente à l'approche des pôles : elle passe de un sur sept

dans l'espace rural à un sur cinq dans les moyens et grands pôles. Ce phénomène est accentué pour les petites exploitations (respectivement un sur quatre à un sur trois).

Les exploitants et coexploitants âgés de 60 ans et plus sont un peu plus présents dans les grands et moyens pôles et leurs couronnes (14 %) que dans les autres zones. Pour les grandes et moyennes exploitations, la proportion est de 6 % dans les pôles contre 4 % en rural. Pour les petites exploitations, c'est en milieu rural que ce taux est plus élevé (quasi-

ment un exploitant ou coexploitant sur deux), néanmoins sur les autres zones, le vieillissement est également prononcé. La tendance à la disparition des petites exploitations risque de perdurer dans les années à venir.

La part des plus diplômés est plus élevée dans les grands et moyens pôles : 18 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (13 % en milieu rural). C'est pour les petites exploitations, et en milieu rural, que le ratio est le plus faible : 10 %.

2010 Ensemble des exploitations	Grands et moyens pôles	Couronnes des grands et moyens pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Espace rural	Ensemble
Nombre d'exploitants et coexploitants	3 181	16 920	6 080	21 833	48 014
Proportion parmi les exploitants et coexploitants (en %)					
Pluriactifs	23	22	19	21	22
Expl. et coexpl. travaillant à temps plein sur l'exploitation	71	72	75	75	74
Moins de 40 ans	20	22	22	21	21
60 ans et plus	14	13	10	11	12
Diplômés de l'enseignement supérieur	18	15	14	13	14

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Insee - zonage en aires urbaines

Méthodologie

- Cette étude est fondée sur le zonage en aires urbaines 2010, réalisé par l'Insee et la Datar.
Un pôle est une unité urbaine offrant au moins 1500 emplois. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et comptant au moins 2 000 habitants. La couronne d'un pôle regroupe l'ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans le pôle ou dans une commune attirée par celui-ci. Le regroupement du pôle et de sa couronne constitue l'aire (qualifiée d'urbaine si son pôle concentre au moins 10 000 emplois). Une commune est dite multipolarisée si 40 % au moins de ses actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec aucune d'entre elles. Les communes restantes, situées hors de l'espace des aires, constituent les communes isolées.
À partir du zonage en aires urbaines 2010, il a été décidé pour cette étude de faire les regroupements suivants :

Zonage étude retenu* pour l'étude	Zonage en aires urbaines 2010 correspondant
Grands et moyens pôles	Grands pôles urbains (10 000 emplois ou plus) Moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)
Couronne des grands et moyens pôles	Couronne des grands pôles urbains Couronne des moyens pôles
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
Espace « rural »	Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois) Couronne des petits pôles Autres communes multipolarisées Communes isolées hors influence des pôles
* cf. cartes avec annexe méthodologique	

- Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en 'moyennes et grandes exploitations', quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en 'grandes exploitations' quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX).
La notion de 'moyennes et grandes exploitations' est voisine de celle d'exploitations professionnelles définie lors du recensement agricole 2000. Par défaut, la notion de 'petites exploitations' (moins de 25 000 euros de PBS) rejoint celle d'exploitations non professionnelles utilisée en 2000.

En savoir plus :

Le zonage en aires urbaines 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile plus loin, Études n°98, octobre 2011 – Insee Pays de la Loire
Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 – 95 % de la population vit sous l'influence des villes, Insee Première n°1374, octobre 2011
Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 – Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines, Insee Première n°1375, octobre 2011
Le découpage en unités urbaines de 2010 – L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie, Insee Première n° 1364, août 2011

Les effets de la proximité de la ville sur les systèmes de production agricoles – J. Cavailles, P. Wavresky, Agreste Cahiers n°2, juillet 2007
Un producteur sur cinq vend en circuit court - Agreste Primeur - janvier 2012
Les circuits courts : principalement de la viande et du vin - Agreste Pays de la Loire - avril 2012

Campagnes Le Grand Pari – Mission « Nouvelles ruralités », décembre 2013

Annexe méthodologique
Annexe - tableaux de données chiffrées



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Vincent Favrichon
Directrice de la publication : Patricia Bossard
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : Marie Suire (SRAFT), Bénédicte Guy et Michel Maréchal, (SRISE)
Composition : B. Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499
Prix : 2,50 €